

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE SERAINCOURT

SIEVAM

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM AUTONOME

Commune de : SERAINCOURT

Prélèvement et mesures de terrain du **16/09/2025 à 09h40** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : SERAINCOURT FREMAINVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SERAINCOURT HAEAU DU RUEIL - BATIMENT MUNICIPAL

Code point de surveillance : 0000003301 Code installation : 000117 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00189217 Référence laboratoire : H.2025.3140-1 Numéro de prélèvement : 09500186670

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500186670 - page : 1)

Le mercredi 15 octobre 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,
Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

				Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Contexte Environnemental								
Température de l'eau	14,4	°C				25		
Analyse laboratoire	Résultats	Unité		Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Pesticides triazines								
Atrazine	0,012	µg/L		0,1				
Pesticides Divers								
Total des pesticides analysés	0,132	µg/L		0, 5				
Métabolites								
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1				
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1				
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1				
Atrazine déséthyl	0,065	µg/L		0,1				
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,1				
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,055	µg/L		0,1				

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1